

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit du rapport 1842 qui a trait aux dotations aux arrondissements pour l'année 2010.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement :
Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous ne boudons pas notre plaisir à voter cette réforme des critères de financement des arrondissements parce que nous la réclamions depuis des années et la voilà enfin.

Les critères d'attribution des dotations en vigueur jusque là faisaient en effet ressortir une inégalité certaine entre les arrondissements. Nous l'avions dénoncé à de multiples reprises et je salue le travail des services mais aussi la volonté politique de Richard Brumm de rétablir une certaine équité, d'autant plus que cela n'a pas été simple pour eux car ils ont dû dompter les Maires d'arrondissement privilégiés d'hier, voire même de négocier d'après ce que j'ai compris, certaines compensations.

Peu importe. La prise en compte notamment des nouvelles données démographiques était une règle de bon sens mais il aura fallu des années pour y parvenir. Nous y sommes. Le système que vous nous proposez aujourd'hui n'est pas parfait mais il est meilleur et nous saluons cette avancée en l'approuvant.

Mais il ne suffit pas d'attribuer des budgets qui ne permettent que des actions de gestion courante, on sait bien que le pouvoir n'est pas là. Comme mon Collègue, le Maire du 6^e arrondissement, vous l'a rappelé tout à l'heure en début de séance, les arrondissements de Majorité, comme d'Opposition, n'ont quasiment aucune part dans les décisions politiques importantes. La meilleure illustration de ce que j'avance est votre gestion du projet « Rives de Saône ». Sur ce dossier, les élus de territoires concernés découvrent vos projets une heure avant les journalistes. Il est louable de lancer des concertations à tour de bras auprès des citoyens mais à chaque fois, vous prenez soin d'éviter les élus d'arrondissement jusqu'au moment soit de la présentation à la presse, soit du lancement de la concertation publique. Et le comité de pilotage mis en place est visiblement uniquement là pour gérer le chantier et ses désagréments.

Alors, au-delà des mots, des phrases, des déclarations d'intention de Jean-Louis Touraine ou de vous-même en début de séance, nous souhaitons que la démocratie soit réelle dans cette ville. Vous avez une légitimité en étant majoritaire dans la ville. Nous avons une légitimité en étant majoritaires dans nos arrondissements. Respectons, s'il-vous-plait, cette double légitimité.

Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Je pourrais vous citer des dizaines d'exemples pour illustrer mon propos. Ne bafouons pas la démocratie mais essayons de la vivre au quotidien. Je pense que c'est d'autant plus facile pour vous, que vous avez des mairies d'arrondissement d'Opposition aujourd'hui prêtes à coopérer, projet après projet, prêtes à travailler pour l'intérêt général.

Alors ce soir, c'est notre souhait mais je crois aussi que profondément, c'est celui des Lyonnais.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voterons favorablement ce dossier qui appelle cependant plusieurs remarques.

Tout d'abord, en ce qui concerne les critères présidant à l'attribution des dotations. Nous notons une évolution positive de ces critères, de leur relative visibilité. Mais il nous semble qu'on peut encore y travailler. Par exemple, si on ne peut sans doute pas parvenir à une répartition qui soit également satisfaisante pour l'ensemble des arrondissements, avec toutes leurs particularités, il faut convenir que le nombre d'équipements transférés est réellement un facteur d'inégalité dans les ressources dont peut finalement disposer un arrondissement.

Par ailleurs, la modestie de ces dotations limite les possibilités de répondre et de répondre rapidement aux demandes de proximité des habitants et freine le développement de la démocratie participative.

Nous partageons avec de nombreux élus des interrogations sur le devenir de nos arrondissements, de leurs compétences et de la démocratie dans le cadre du projet de réforme des Collectivités territoriales.

La démocratie locale n'est d'ailleurs pas liée qu'au budget, elle dépend aussi de l'appropriation par les citoyens des projets concernant leur arrondissement, de leur responsabilité envers ceux-ci. Les démarches de concertation sur les projets tant du Grand Lyon que de la Ville de Lyon mises en œuvre par notre Collègue Gérard Claisse, sont, de ce point de vue, essentielles et doivent être poursuivies et développées. Je vous remercie.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, très brièvement sur ce point :

Lors de la première conférence des arrondissements du mandat, c'est-à-dire au mois d'octobre l'année dernière, de mémoire, en 2008, lorsque j'ai découvert quelle était la nature des critères de calcul de dotations, il est apparu à l'évidence que pour quelqu'un arrivant, comme moi, avec un œil extérieur, ces critères n'étaient plus adaptés. Il s'agissait de critères extrêmement compliqués, d'abord à appliquer et qui, ensuite, conduisaient à des résultats plus ou moins équitables, sans volonté

particulière d'avantager tel ou tel, mais qui, finalement s'avéraient inéquitables.

J'avais donc pris, après l'accord de M. le Maire, le parti de travailler ces critères et, en vérité, je ne savais pas combien il était compliqué de retravailler ces critères pour parvenir à des critères objectifs et équitables.

Les services de la Ville, en concertation avec les directeurs généraux des différents arrondissements ont travaillé pendant plus de 6 mois pour arriver à des critères qui, j'allais dire, n'étaient pas acceptables par tous. Ce n'est que très récemment que nous sommes parvenus à un accord sur ces critères qui vont recevoir application. Et je pense pouvoir dire aujourd'hui que tous les Maires d'Opposition ou de la Majorité ont apprécié ce petit coup de pouce que cela a donné à leurs mairies d'arrondissement. Même si l'une d'elles, qui sans doute par le passé s'était trouvée favorisée, se retrouve à présent un peu plus défavorisée. Mme Perrin-Gilbert, pour ne pas la nommer, qui en a elle-même convenu sans qu'il n'y ait aucun incident d'aucune sorte.

Je crois pouvoir dire que nous avons aujourd'hui trouvé les critères satisfaisants pour tous et que vous pourrez, dans les années qui viennent, en apprécier le caractère. Il n'y a pas eu, contrairement à ce que vous avez semblé dire, de sombres discussions, mais simplement dialogue et appréciation avec les différentes mairies qui, chacune, a fait valoir ses objections ou observations auxquelles nous nous sommes efforcés de répondre.

M. LE MAIRE : Dont acte pour Richard Brumm, avec quand même un reproche : pour la première fois il s'est assis largement sur la sacro-sainte discipline budgétaire qui veille à ne pas augmenter les subventions aux uns et aux autres, discipline dans laquelle nous sommes engagés par ailleurs, et donc il faut commencer par se l'appliquer. Donc, là nous avons augmenté de combien Monsieur Brumm ?

M. BRUMM Richard : 150.000 euros, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : 150.000 euros, cela pourrait vous être reproché. Moi j'entends déjà des gens dire : « vous ne maîtrisez pas votre budget. » Donc, il faudrait être plus strict ; alors peut-être que cette année ils diront : « vous maîtrisez trop vos budgets, il faut être plus large ». En tout cas, essayons d'avoir une cohérence à la fois dans le lieu et en même temps hors du lieu, vous comprenez ce que je dis, la presse ? Avoir une cohérence dans le lieu, il ne faut pas dire des choses différentes à l'extérieur et à l'intérieur, inside et outside. Il faut dire la même chose partout, c'est ce que j'essaye de faire.

Après, j'ai bien compris la question que posait M. Broliquier sur la coopération et l'acte ce soir d'une bonne volonté avec les arrondissements, moi j'en suis très preneur.

Sur le projet rives de Saône, vous croyez que tout est maîtrisé d'avance ? Il n'y a que trois choses qui sont maîtrisées que j'avais demandées, que j'ai d'ailleurs obtenues avec quelquefois de la peine. Un, c'est faire en sorte qu'on ait un continuum ; deux, faire en sorte qu'il n'y ait pas que des projets pour la Ville de Lyon et donc, qu'il y ait un certain nombre de projets qui touchent d'autres communes de manière à ce que on ait petit à petit, même si c'est fait sur plusieurs mandats, un projet cohérent ; et troisièmement -j'y tenais, c'est vrai et c'est un choix- je trouvais que le parking Saint-Antoine était, de même que le parking Saint-Jean, deux verrues qui ont été construites il y a quarante ans. Il fallait premièrement essayer de creuser et même réussir un parking en souterrain, et donc avoir pendant un certain temps un projet provisoire le long du parking pour assurer la continuité, et faire en sorte que le parking étant réalisé, on élimine celui du bord de Saône de manière à pouvoir retrouver la plage qui se trouve sous le parking. Sous le parking, la plage, c'est la fidélité à mon passé. Voilà, c'est beau, pour une dernière intervention...

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)